

Certification CertiCREA : Création ou reprise d'une entreprise agricole

Formation permettant la délivrance de la certification RS 5244 « CertiCREA »

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/>

Certificateur : Chambre d'Agriculture France - Date d'enregistrement de la certification : 14.09.2020 pour 5 ans

composée de 4 modules : **2 SOCLES et 2 OPTIONS**

FORMATION SOCLE 2 :

Structurer une présentation de projet argumentée et valorisante

Avec CertiCREA, présentez et argumentez votre projet auprès de vos interlocuteurs.

DUREE :

1 journée en salle

DATE :

26 juin 2024
(évaluation orale
le 04 juillet 2024)

HORAIRES :

de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

LIEU :

A la Chambre d'Agriculture
de la Haute-Vienne
SAFRAN – 2 av. Georges Guingouin
87350 PANAZOL

NOMBRE DE PLACES :

15 places. La formation ouvre
à partir de 5 inscrits

FRAIS DE REPAS :

à la charge de chacun.

CONTACT INSCRIPTION :

Karine AUCOULON
Tél : 05 87 50 42 34
karine.aucoulon@
haute-vienne.chambagri.fr

INSCRIPTION :

Jusqu'au 07/05/2024



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement en contactant le responsable du stage.

OBJECTIFS :

- Structurer une présentation de projet argumentée et valorisante,
- Se préparer à l'évaluation.

CONTENU :

- Identifier les atouts et contraintes d'un projet,
- Mettre en avant les atouts ou points forts d'un projet,
- Identifier les contraintes ou points faibles d'un projet et mettre en évidence les solutions pour les réduire,
- Elaboration d'une synthèse globale du projet et préparer un argumentaire,
- Savoir réaliser une synthèse globale d'un projet et savoir l'argumenter,
- Se préparer à l'évaluation devant le jury.

EVALUATIONS DES ACQUIS :

Avant la formation : positionnement en se référant aux prescriptions du CEPPP ou par un entretien avec le responsable de la formation lors de l'inscription.

Pendant la formation : réalisation d'exercices permettant de s'assurer de l'appropriation des apports.

Pour la certification : L'évaluation se compose d'un QCM de 32 questions, et d'une étude de cas et d'un oral qui reposent tous les deux sur votre projet personnel (présentation orale de 15 minutes réalisée à la fin du parcours de formation).

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation vous seront remis à l'issue de la formation. L'obtention de la certification est matérialisée par la remise d'un certificat.

METHODES PEDAGOGIQUES : Apports théoriques et méthodologiques, échanges, exercices pratiques, analyse, utilisation d'un outil informatique (1 ordinateur par personne).

PUBLIC : Porteurs de projets engagés dans une démarche d'installation.

INTERVENANT :

Christian PORCHAIRE, conseiller expert en économie et gestion de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

RESPONSABLE DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION : Christian PORCHAIRE, conseiller expert en économie et gestion de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

TARIF : 245 €/personne

Prises en charges possibles :

- Compte Personnel Formation (consultez votre crédit CPF) avec cofinancement éventuel en fonction de votre statut.
- VIVEA sous certaines conditions.

Contactez le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) pour étudier les possibilités de prises en charge.

PRE-REQUIS : Admission après entretien. Dès votre pré-inscription, un conseiller prendra contact avec vous pour un positionnement afin d'ajuster le parcours à vos besoins (en s'appuyant sur les prescriptions du CEPPP ou après un entretien). Un devis personnalisé ajusté vous sera transmis.